



Les conventions dans la région de Québec à l'élection fédérale de 1968

Brigitte Dodier, Marc Pigeon et François Renaud

Volume 10, numéro 1, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055441ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055441ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dodier, B., Pigeon, M. & Renaud, F. (1969). Les conventions dans la région de Québec à l'élection fédérale de 1968. *Recherches sociographiques*, 10(1), 83–96. <https://doi.org/10.7202/055441ar>

Résumé de l'article

Le choix des candidats des partis politiques aux élections n'a jamais été étudié de façon significative au Québec, et même au Canada. Et pourtant on doit admettre que le processus de sélection des candidats par un parti politique constitue un élément du jeu politique tout aussi important que le choix des députés par les électeurs, car ce dernier choix est conditionné par le premier. Pourquoi cette négligence? Il est difficile de l'expliquer et d'ailleurs cela déborderait le cadre de cet article. Il nous semble qu'une compréhension véritable des partis politiques en tant qu'organisations ne peut exister sans l'étude de ce secteur de leurs activités.

Cette sélection des candidats résulte des stratégies que les différents agents politiques élaborent. Ces stratégies varient selon la position de chaque agent et se situent à deux niveaux: celui de l'organisation centrale du parti et celui de l'organisation de circonscription. Nous porterons notre attention surtout sur les communications entre ces deux éléments de l'organisation parce que c'est le lieu privilégié des stratégies. Les acteurs politiques peuvent viser un vaste éventail d'objectifs qui n'ont rien en commun. Tous ne peuvent atteindre leurs buts parce que certains contrôlent plus de ressources que d'autres, ou encore parce qu'ils se servent de leurs ressources avec une plus grande habileté. Les stratégies qui concernent l'utilisation des ressources en vue de la réalisation des objectifs sont fonction non seulement de ces ressources et de ces objectifs, mais aussi des règles formelles à l'intérieur desquelles le jeu de tout agent doit se dérouler.

Dans cet article nous verrons d'abord quelles contraintes l'environnement fait peser sur les agents pour ensuite décrire les règles du jeu que les partis se sont données pour le déroulement des conventions. Dans les sections suivantes, nous traiterons des objectifs visés par les agents, des ressources disponibles ainsi que des stratégies élaborées pour réaliser ces objectifs.

LES CONVENTIONS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC À L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 1968

Le choix des candidats des partis politiques aux élections n'a jamais été étudié de façon significative au Québec, et même au Canada.¹ Et pourtant on doit admettre que le processus de sélection des candidats par un parti politique constitue un élément du jeu politique tout aussi important que le choix des députés par les électeurs, car ce dernier choix est conditionné par le premier. Pourquoi cette négligence ? Il est difficile de l'expliquer et d'ailleurs cela déborderait le cadre de cet article. Il nous semble qu'une compréhension véritable des partis politiques en tant qu'organisations ne peut exister sans l'étude de ce secteur de leurs activités.

Cette sélection des candidats résulte des stratégies que les différents agents politiques élaborent. Ces stratégies varient selon la position de chaque agent et se situent à deux niveaux : celui de l'organisation centrale du parti et celui de l'organisation de circonscription. Nous porterons notre attention surtout sur les communications entre ces deux éléments de l'organisation parce que c'est le lieu privilégié des stratégies. Les acteurs politiques peuvent viser un vaste éventail d'objectifs qui n'ont rien en commun. Tous ne peuvent atteindre leurs buts parce que certains contrôlent plus de ressources que d'autres, ou encore parce qu'ils se servent de leurs ressources avec une plus grande habileté. Les stratégies qui concernent l'utilisation des ressources en vue de la réalisation des objectifs sont fonction non seulement de ces ressources et de ces objectifs, mais aussi des règles formelles à l'intérieur desquelles le jeu de tout agent doit se dérouler.²

Dans cet article nous verrons d'abord quelles contraintes l'environnement fait peser sur les agents pour ensuite décrire les règles du jeu que les

¹ Pour une courte analyse dans une circonscription, voir SCARROW, H. A., « Three Dimensions of a Local Political Party », in John MEISEL (éd.), *Papers on the 1962 Election*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 53-68. Pour les conventions nationales, voir D. V. SMILEY, « The National Party Leadership Convention in Canada: A Preliminary Analysis », *Revue canadienne de Science politique*, déc. 1968, pp. 373-397.

² Les données que nous présentons ici ont été recueillies dans le cadre d'une recherche sur les partis politiques dans la région administrative de Québec, recherche dirigée par Vincent Lemieux. À ce sujet, voir la note de recherche de Vincent Lemieux dans le présent numéro de cette revue. Nous tenons à préciser que, pour les fins de cet article, le NPD a été éliminé parce qu'il n'a à peu près pas d'organisation et aussi parce qu'il n'a tenu que deux conventions dans le territoire que nous étudions.

partis se sont données pour le déroulement des conventions. Dans les sections suivantes, nous traiterons des objectifs visés par les agents, des ressources disponibles ainsi que des stratégies élaborées pour réaliser ces objectifs.

I. L'ENVIRONNEMENT

Le parti politique au niveau de la circonscription électorale ne constitue qu'un élément d'un ensemble plus vaste formé par le parti national. Les organisations au niveau local ne peuvent pas définir leurs objectifs et élaborer leurs stratégies sans tenir compte de la situation plus générale du parti au Québec et dans l'ensemble du Canada, ainsi que de l'image qu'il projette de lui-même.

Le cas du parti conservateur est assez significatif à cet égard. Lors des élections précédentes (1963 et 1965), ce parti était pour ainsi dire absent de la scène politique dans les treize circonscriptions qui constituent le territoire étudié. La plupart de ses candidats n'étaient pas très connus et leur seul rôle consistait à « maintenir la bannière » du parti. Ils étaient laissés à eux-mêmes sans organisation et sans argent. Le parti acceptait à l'avance la défaite et laissait la voie libre aux créditistes pour combattre les libéraux. En 1968, la situation s'était modifiée. Le congrès de 1967 avait choisi un nouveau chef, qui avait permis au parti de regagner le prestige perdu au Québec sous Diefenbaker. Les dirigeants du parti au niveau de la province et des circonscriptions avaient retrouvé leur enthousiasme et voulaient faire une percée afin d'aider le parti à reprendre le pouvoir. Ce regain de confiance était encore accentué par la présence, à la tête du gouvernement québécois, de l'Union nationale, avec laquelle le parti conservateur a toujours eu certaines affinités, étant donné entre autres que beaucoup d'organismes conservateurs militent au sein de l'Union nationale.

Pour bien marquer ces changements, l'organisation conservatrice chercha à recruter des candidats bien implantés dans le milieu, assez connus et pouvant mener une dure bataille aux adversaires. Souvent ces personnes ressemblaient à Stanfield ou à l'image qu'il projetait de lui-même: c'étaient des hommes d'affaires qui avaient réussi ou encore des personnes qui avaient œuvré pour le développement économique de leur région. Ce désir de projeter l'image d'un parti formé d'hommes sérieux, compétents et ayant le sens de l'administration s'est même traduit par l'intervention de l'organisation centrale auprès de certains avocats pour qu'ils laissent la voie libre à une personnalité active dans la Chambre de commerce.

Les créditistes recherchaient eux aussi des « porte-étendard » à l'image de Caouette. La plupart s'exprimaient comme le chef, employaient les mêmes formules imagées, etc. . . . Par contre les libéraux, ayant de

nombreux députés sortants, n'ont pu présenter des candidats jeunes, dynamiques, rompant, comme Trudeau, avec le style traditionnel des hommes politiques. Quelques candidats se sont approprié cette image de Trudeau, mais ils ne l'emportèrent pas nécessairement aux conventions.

Le parti politique au niveau de la circonscription n'est pas seulement conditionné par la situation générale du parti au niveau national, mais aussi par tout un ensemble de règles que l'État a établi en vue d'assurer un déroulement ordonné des activités électorales. Ces règles, dont l'essentiel est constitué par la loi et la carte électorales, avaient subi des chambardements profonds en 1966 à la suite de la refonte complète de la délimitation des circonscriptions. Comme on le sait, les limites de celles-ci furent modifiées afin qu'elles contiennent toutes un nombre sensiblement égal d'électeurs.

Au premier abord, on pourrait croire que cette modification de l'environnement a eu des conséquences sur le déroulement des conventions, que les agents politiques ont été forcés d'élaborer de nouvelles stratégies ou que la distribution des ressources en a été modifiée. Or il semble bien que la nouvelle carte électorale n'imposa que des contraintes très légères au jeu des acteurs, du moins en ce qui concerne les conventions. Dans une circonscription, la section rurale avait toujours formé une entité particulière et soupçonnait fortement le secteur urbain de vouloir tout contrôler. Les conservateurs ont cherché à éviter que les ruraux ne se sentent en position d'infériorité vis-à-vis des citadins en désignant un candidat qui habitait dans la partie rurale, mais qui, en même temps, était assez connu des citadins.

Par ailleurs, certains aspirants, avant de présenter leur candidature, ont sondé le terrain dans les paroisses nouvellement rattachées à leur circonscription parce qu'ils s'interrogeaient sur leur popularité dans ces milieux, alors que, d'autre part, certains députés ont pu changer de circonscription parce que l'aspect de leur ancien comté avait été trop bouleversé par la réforme de la carte électorale. La nouvelle carte électorale, même si son impact ne fut pas déterminant, a quand même introduit dans le jeu des agents politiques une incertitude dont ils ont dû tenir compte.

II. LES RÈGLES DU JEU

Le processus de choix des candidats constituant un élément essentiel des activités partisans, les différents partis ont prévu certaines règles plus ou moins développées et formelles afin que tous leurs candidats soient choisis à peu près de la même façon. La procédure que chaque parti observe pour les conventions est fonction du degré d'organisation du parti au niveau des circonscriptions. Plus l'organisation est forte, plus la procédure à suivre sera précise et restrictive. Le degré d'organisation partisane dans chaque circonscription est déterminé par le degré selon lequel les différents postes

de responsabilité dans l'organisation sont effectivement occupés, et par la fréquence et la continuité des activités à l'intérieur de l'organisation.¹

Le parti libéral a, dans la plupart des circonscriptions, une association de membres dirigée par un exécutif, secondé au niveau des paroisses ou des secteurs (groupe de paroisses) par des responsables. L'exécutif se réunit assez régulièrement (environ une fois par mois), tandis que les assemblées générales de tous les membres sont assez rares. L'exécutif garde, entre les élections, le contact avec les membres et l'organisation centrale du parti. Dans la plupart des circonscriptions, on conserve des listes de membres. Chaque association a sa constitution qui régit les activités de l'association et les relations entre les divers acteurs. Par ailleurs, l'organisation centrale maintient un secrétariat pour les relations avec la base.

À ce type d'organisation est liée, pour les conventions, une procédure assez bien établie. Les candidats éventuels à la convention doivent faire parvenir leur bulletin de mise en candidature au plus tard six jours après l'annonce de la tenue d'une convention. Dans le parti libéral, l'association peut décider si le droit de vote à la convention sera accordé à tous les membres de l'association ou seulement aux délégués. Dans la plupart des circonscriptions, on a opté pour le système des délégués. Il existe des règles bien définies pour le choix des délégués, mais il semble que l'exécutif de l'association s'en remette généralement au responsable de chaque paroisse. Dans certaines paroisses, le responsable tiendra une réunion des militants au cours de laquelle on désignera les délégués par élection; ailleurs, il choisira les délégués sans consulter personne; on nommera même comme délégués des personnes qui ne militent pas dans le parti parce que le nombre de membres n'est pas suffisant pour remplir tous les postes de délégués. Une fois les délégués et leurs substituts choisis, ils reçoivent de l'organisation centrale une lettre de créance les habilitant à exprimer leur préférence.

Les créditistes avaient établi, dans certaines circonscriptions, des associations, alors que dans d'autres elles étaient inexistantes. Même là où des associations étaient établies officiellement, la situation différait d'une place à l'autre. Dans une circonscription, on pouvait avoir un exécutif se réunissant régulièrement et qui coordonnait l'activité des chefs de paroisse, alors que dans le comté voisin un petit nombre de responsables s'occupait de l'organisation sans aucun secours au niveau paroissial. Mais partout un objectif incitait à une certaine activité, donc à la tenue de réunions, à la désignation de responsables et à l'établissement de structures: c'était la cueillette de l'argent pour financer les émissions de télévision du Ralliement créditiste. En effet chaque comté doit verser, pour ces émissions, un montant d'argent fixé par l'organisation centrale.

¹ F. J. SORAUF, *Party and Representation*, New York, Atherton Press (A Division of Prentice-Hall), 1963, pp. 164-165.

On peut donc avancer que, si une grande disparité existe au niveau des organisations créditistes, il n'en reste pas moins que partout des responsables accomplissent une activité précise. Cependant, face à une situation aussi diversifiée, les règles formelles pour le choix des candidats varient beaucoup et sont moins précises que chez les libéraux. D'abord aucune date limite de même qu'aucune procédure ne sont prévues pour la mise en candidature des aspirants. Dans certaines circonscriptions, on accorde le droit de vote à tous les sympathisants créditistes présents à la convention, alors qu'on le restreint ailleurs aux seuls détenteurs d'une carte, même si cette carte n'a été obtenue que la journée même de la convention. On voit donc que les créditistes, à cause des différents niveaux de développement atteints par leurs organisations de circonscription, sont obligés de recourir à une procédure beaucoup plus souple que celle des libéraux, procédure qui varie selon les situations et qui a pour conséquence de laisser une assez grande initiative aux responsables de chaque comté.

Cette relation entre le niveau d'organisation des partis et la nature des règles pour le choix des candidats se vérifie encore mieux chez les conservateurs. Sur les treize circonscriptions qui nous intéressent, les conservateurs n'avaient aucun élément d'organisation dans sept ou huit. Dans quatre autres, des associations avaient été fondées, mais elles ne possédaient qu'un exécutif, qui s'était lui-même attribué ses fonctions. D'ailleurs ces embryons d'association avaient été mis sur pied en vitesse pour le congrès de leadership de Toronto et depuis ce temps on n'avait rien entrepris. Seulement deux circonscriptions étaient dotées de dirigeants secondés par des responsables de paroisse avec lesquels ils se réunissaient de temps à autre.

Pour faire face à cette carence de structure, l'organisation centrale élaborera une procédure de convention très souple. Alors que les libéraux exigent que les candidats présentent leur bulletin de mise en nomination par écrit quelques jours avant la convention, et que les délégués à la convention soient porteurs d'une lettre de créance émise par l'organisation centrale, les conservateurs procèdent de façon beaucoup plus informelle. La mise en candidature se fait à la convention et n'importe qui peut proposer n'importe qui. Par ailleurs, à cause de l'absence d'un membership bien défini, on acceptait comme délégués toutes les personnes présentes à l'assemblée de convention, à raison de deux par bureau de scrutin. Si, pour une paroisse, on dénombrait plus de personnes présentes que le nombre de délégués permis, on tirait au sort ceux qui avaient le droit de vote. À cause de cette procédure, les conventions conservatrices n'étaient pas tellement celles du parti comme celles des amis des candidats. Un organisateur n'a pas craint d'avouer qu'il avait téléphoné à toutes les personnes qu'il connaissait dans le comté, et même à l'extérieur, pour les inviter à la convention; il fit venir son père, sa mère, ses sœurs, ses amis, les secrétaires de son bureau d'avocats et leurs sœurs, etc. . . . L'organisation centrale est même interve-

nue pour suspendre les règlements d'une association de comté qui voulait restreindre le droit de vote.

Donc, comme on le voit, les règles formelles déterminées par chaque parti pour le déroulement des conventions sont influencées par le degré d'organisation qui caractérise chacun des partis au niveau des circonscriptions.

III. LES OBJECTIFS

Lorsque deux agents décident de coordonner leurs activités, c'est parce qu'ils visent la réalisation d'une fin précise. Donc la notion même d'organisation implique le concept d'objectif. Ce concept est crucial parce que les objectifs déterminent les stratégies que l'on élaborera. Pour définir un objectif, on peut dire que c'est « un état de chose jugé désirable par une organisation et qu'elle tente de réaliser ».¹

Dans cette espèce de jeu constitué par les activités des partis, les acteurs peuvent poursuivre des objectifs différents et même contradictoires. Les buts de l'organisation centrale peuvent s'opposer à ceux de l'organisation de circonscription; de plus, les objectifs des membres peuvent être d'une autre nature que ceux de l'organisation. C'est pourquoi nous croyons utile de distinguer entre les objectifs de l'organisation (objectifs collectifs) et les objectifs des membres (objectifs individuels).

a) *Les objectifs collectifs*

Les objectifs collectifs sont spécifiques à l'organisation elle-même, ce qui n'implique pas qu'ils soient complémentaires et qu'on puisse les atteindre tous à la fois.²

Quels objectifs un parti politique poursuit-il au moment de la sélection de son candidat dans une circonscription électorale? Même si on peut établir une liste assez longue des fins poursuivies, il est possible de la restreindre à deux grands objectifs politiques: le choix du candidat le plus apte à remporter l'élection générale et la sauvegarde de l'unité du parti. Le premier renvoie surtout à la distribution du pouvoir à l'extérieur du parti, alors que le second renvoie surtout à cette distribution à l'intérieur même du parti. À long terme, un parti politique ne peut rester uni s'il ne choisit pas des candidats capables de l'emporter aux élections. D'autre part, un parti où règne l'anarchie peut difficilement être vainqueur. Parfois des situations surgissent où il faut opter entre la victoire et l'unité.

Il peut paraître évident que les partis recherchent avant tout à désigner des personnes aptes à leur procurer la victoire. D'ailleurs, pour nos informa-

¹ Amitai ETZIONI, *Modern Organizations*, Englewood-Cliffs, Prentice-Hall, 1964, p. 6.

² Pour une analyse des conflits entre différents objectifs, voir J. Q. WILSON, « The Economy of Patronage », *The Journal of Political Economy*, août 1961, pp. 369-380.

teurs, l'évidence de cet objectif est telle qu'ils ne voient aucune nécessité de le mentionner au cours des entrevues. Parallèlement à cette première préoccupation, l'unité du parti s'impose à leur esprit de façon tout aussi pressante. Dans certains cas, c'est même l'essentiel. Un informateur a soutenu qu'il ne connaissait rien de tel qu'une convention pour créer des mécontents et des tensions dans un parti. Un autre a estimé qu'un candidat qui se présentait à une convention devait agir de telle sorte qu'il puisse éliminer ses adversaires éventuels avant la tenue de la convention. Du point de vue de l'organisation, ces conflits internes sont graves non seulement parce qu'ils mettent en danger son efficacité pour la campagne électorale, mais aussi parce qu'ils compromettent son maintien pour les années à venir.

Lequel de ces deux objectifs majeurs chacun des trois principaux partis étudiés a-t-il poursuivi? Le parti conservateur a surtout privilégié le choix du candidat le plus susceptible de remporter la victoire à l'élection générale. De leur côté, créditistes et libéraux ont mis l'accent sur le désir d'unité. Dans plusieurs comtés de la région de Québec, les conservateurs ont présenté des personnes qui n'avaient jamais milité de façon active et continue dans le parti à quelque niveau que ce soit; d'autre part les libéraux et les créditistes ont choisi des représentants qui militaient depuis un certain temps dans le parti, ce qui les avait fait connaître des membres. On peut considérer que l'unité d'un parti est mieux sauvegardée par des candidats issus de ses cadres que par des candidats de l'extérieur. En effet ces derniers peuvent attacher moins d'importance aux besoins de l'organisation, à ses normes de fonctionnement et aux privilèges des membres; souvent aussi ils ignorent les relations de pouvoir établies dans l'organisation. Tous ces facteurs peuvent faire que le candidat court-circuitera le parti dans toutes ses activités ou encore qu'il privilégiera, à l'intérieur de l'organisation, une faction au détriment des autres. Pour l'organisation, le candidat de l'extérieur représente l'inconnu, alors qu'avec celui qui s'est dévoué au sein du parti, c'est le connu, la sécurité. Avec lui, on sait que l'organisation sera respectée parce qu'il en a probablement intériorisé les valeurs.

Les conservateurs ont surtout opté pour le candidat ayant le plus de chances d'être gagnant à l'élection parce que, pour eux, l'absence d'organisation au niveau de la circonscription empêchait que ne se pose le problème de son unité. En recrutant des candidats qu'on ne pouvait pas identifier fortement au parti, ils ont peut-être tenté d'attirer des membres et de bâtir des organisations de circonscription actives. Par contre les dirigeants libéraux, soit au niveau provincial, soit à celui de la circonscription, ont préféré à deux reprises ne pas intervenir dans la processus de sélection du candidat afin de ne pas semer la désunion, quitte à voir la personne la moins rentable au plan électoral être désignée par la convention.

À côté de ces deux grands objectifs que poursuivaient les partis politiques au moment de la convention, d'autres, plus marginaux, surgissent: avoir

une convention enthousiaste, ce qui dégage une impression de force de nature à frapper les adversaires; présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, comme le NPD et les créditistes, pour montrer que le parti est aussi important que les autres; désigner un candidat riche parce qu'on est à court d'argent, etc. . . . Ces objectifs ne jouent qu'un rôle incident dans les stratégies qu'on élabore surtout en fonction des deux grands objectifs analysés plus haut.

b) Les objectifs individuels

Parallèlement aux objectifs collectifs, et parfois même en opposition avec ceux-ci, on retrouve les objectifs individuels propres aux membres de l'organisation. Ces objectifs individuels orientent parfois de façon déterminante l'issue de la convention, même s'ils lui sont complètement étrangers. Un organisateur peut s'opposer à un aspirant à la convention parce qu'il est son adversaire en politique municipale et que c'est une bonne occasion de lui faire perdre du prestige. D'autres recherchent une certaine reconnaissance pour leur dévouement à l'égard du parti ou encore visent à se faire connaître en vue d'une candidature éventuelle. Les objectifs individuels étant aussi nombreux que les individus, leur analyse ne saurait nous retenir plus longtemps, d'autant plus que leur signification ne se perçoit que par rapport aux objectifs collectifs qu'ils peuvent compromettre ou concourir à réaliser. La disparité des objectifs, de même que leur opposition, nous laisse déjà entrevoir l'impact qu'ils produiront sur les stratégies suivies par les agents politiques.

IV. LES RESSOURCES

S'il n'utilise pas de ressources, un agent politique ne peut pas rendre ses préférences efficaces, c'est-à-dire atteindre ses objectifs. Sans ressources, il n'a pas de pouvoir. Nous pouvons distinguer quatre classes de ressources circulant dans les réseaux de communications des organisations politiques:

- a) les ressources juridiques: ce sont les droits, les privilèges et la légitimité que possède un agent;
- b) les ressources symboliques, c'est-à-dire le prestige, la popularité dont jouit un agent;
- c) les ressources informationnelles: c'est l'information d'un agent;
- d) les ressources matérielles, c'est-à-dire les biens et services, en particulier l'argent que possède un agent.

Lorsqu'un agent politique utilise une ressource dans une relation de pouvoir, il peut transmettre ou non cette ressource à un autre agent. Si, dans une relation de pouvoir, un agent politique utilise une ressource sans la trans-

mettre, celle-ci sera considérée comme un *moyen* de pouvoir. Par contre, si elle est transmise à un autre agent, elle deviendra alors une *prestation* de pouvoir.

a) Les ressources juridiques

Le choix de la date et du lieu de la convention peut être considéré comme une ressource juridique utilisée comme moyen du pouvoir. Généralement l'organisation partisane de circonscription, ou ce qui en tient lieu, possède ce privilège. Cependant l'organisation centrale du parti peut toujours renverser ces décisions prises au niveau de la circonscription quand elles vont à l'encontre de ses objectifs. Beaucoup d'autres privilèges, qui constituent des moyens de pouvoir, ressortissent à l'organisation centrale: c'est elle qui a le droit de désigner les personnes chargées de présider au déroulement du scrutin; elle peut encore modifier la procédure du vote à la convention. Certaines de ces ressources juridiques qui se définissent ordinairement comme des moyens de pouvoir peuvent à l'occasion servir de prestations: lorsque l'organisation centrale désigne des personnes pour présider une convention, elle leur transmet une légitimité semblable à celle qu'une organisation de circonscription ou de paroisse transmet à un candidat en lui permettant de rencontrer les délégués avant la tenue de la convention, ou encore semblable à celle que certains agents politiques retirent de leur position dans la hiérarchie, de leur travail et de leur dévouement pour le parti.

Les nominations de candidats faites par l'organisation centrale fournissent l'exemple le plus clair de ressources juridiques utilisées à la fois comme moyens et comme prestations. Les organisations centrales de tous les partis ont le droit de nommer d'office certains candidats. Ce droit constitue pour elles un moyen de pouvoir sur les organisations locales. Parallèlement, en utilisant ce droit de nomination, elles en font une prestation parce qu'alors elles investissent la personne nommée d'une certaine légitimité.

En résumé on peut donc avancer que les ressources juridiques sont surtout concentrées au sein des organismes centraux des partis politiques.

b) Les ressources symboliques

Pour la sélection des candidats, le prestige et l'estime occupent une place prédominante dans les communications qui s'établissent entre les agents. Le fait qu'un candidat jouisse du prestige attaché à la fonction de maire d'une localité importante constitue pour lui un moyen pour obtenir la candidature de son parti. Si le prestige lié à une fonction est une ressource importante, il en est de même de celui qui découle de tout attachement à une tradition. Celui qui se déclare un « bon libéral », un « bon conserva-

teur » ou encore un « bon créditiste » utilise sa fidélité au parti comme un moyen, pour lui, d'exercer plus de pouvoir.

Si l'existence des ressources symboliques comme moyens de pouvoir se conçoit facilement, le prestige et l'estime sont surtout utilisés comme prestations de pouvoir. En effet tous les candidats se font un devoir de parler de leur « beau comté », de leur chef énergique, de rappeler le souvenir des hommes célèbres de la circonscription, sans oublier de saluer tous les maires ! Si les agents au niveau de la circonscription utilisent beaucoup le prestige et l'estime, il en est de même de l'organisation centrale.

Le fait de représenter l'organisation centrale d'un parti accorde à l'agent politique un prestige qui est attaché au poste qu'il détient, ce qui constitue un moyen de pouvoir important. Ce prestige peut encore servir comme prestation pour influencer le comportement des agents locaux. Les dirigeants des partis tentent souvent, par des rencontres personnelles, d'attirer des hommes de grande réputation à poser leur candidature, ce qui les recouvre du prestige de l'organisation centrale, prestige qu'ils peuvent utiliser à la convention en disant qu'ils ont déjà rencontré les chefs du parti. Les hommes importants du parti comme les ministres, les anciens députés, etc. . . . viennent souvent rehausser de leur présence les conventions des candidats.

Il est difficile de bien localiser la distribution des ressources symboliques à cause de leur caractère immatériel et relatif. Toutefois il semble que la meilleure façon de situer ces ressources et de prévoir l'impact de leur transmission se trouve au plan de la hiérarchie. En effet la transmission des ressources symboliques s'effectuant à partir des organisations centrales aura beaucoup plus de poids que celle qui s'effectue uniquement à partir des organisations de circonscription. De plus, moins un parti est organisé, plus l'importance des ressources symboliques s'accroît.

c) Les ressources informationnelles

Pour les agents politiques, les informations qu'ils possèdent constituent une ressource essentielle. Très souvent la rareté de cette ressource lui donne sa valeur. Tout comme pour les autres ressources, l'information est moyen et prestation de pouvoir.

Connaître les hommes-clés dans chaque paroisse paraît être un des problèmes les plus épineux que doit affronter le candidat éventuel. L'importance de cette connaissance diminue là où des cadres permanents sont implantés. Toutefois il ne s'agit pas uniquement de connaître les hommes-clés ; il faut aussi être renseigné sur la situation du parti dans chaque paroisse : y a-t-il des conflits entre les organisateurs ? Si oui, pourquoi ? Faut-il y voir une, deux ou trois personnes ? Comment approcher chaque organisateur ? Pour l'organisation de circonscription, toutes ces informations sont

des moyens; elles le sont aussi pour les organisations centrales. Toutefois l'information en tant que moyen est surtout utilisée par les agents qui œuvrent au niveau de la circonscription. Les agents utilisent aussi l'information comme prestation de pouvoir quand, par exemple, on développe le programme du parti sur différents sujets ou quand on lance des rumeurs afin de connaître la réaction des gens.

d) *Les ressources matérielles*

Comme moyens, elles sont utilisées surtout dans les organisations de circonscription. Le fait d'être indépendant de fortune peut être un atout ou une entrave selon la situation. Les ressources matérielles servent de prestations quand, au moment de la convention, on distribue aux délégués des pancartes, des programmes, des biographies des candidats, des chapeaux, etc. . . . Certains aspirants plus audacieux iront jusqu'à payer un voyage à un rival afin de l'éloigner de la convention le jour venu . . . Les ressources matérielles se concentrent dans le comté; cependant le central, qui fournit une large part de l'argent pour la campagne électorale, peut menacer de ne rien verser si la convention ne se déroule pas selon ses désirs.

S'il est théoriquement vrai qu'un agent sans ressources est un agent sans pouvoir, il faut cependant remarquer que les agents, tant dans la circonscription qu'au niveau central, en possèdent tous plus ou moins. La distribution des ressources entre les agents, bien que souvent très inégale, ne les empêchera pas pour autant de tendre, avec plus ou moins de succès, vers leurs objectifs.

V. LES STRATÉGIES

Face à un éventail aussi vaste de ressources et à leur distribution inégale, les agents sont placés dans des situations qui les obligent à manœuvrer à leur façon, d'autant plus que chacun s'est fixé ses propres objectifs. Des stratégies particulières seront suivies par chaque agent. Il s'agit donc de voir quelles sont « les actions conscientes que l'on entreprend pour atteindre les objectifs visés ».¹ Comme on le constate, les stratégies doivent être analysées du côté des agents qui les élaborent et non à partir de quelque aspect extérieur qui risquerait de fausser la réalité. Dans le processus de sélection des candidats, trois groupes d'agents doivent être retenus: les responsables de l'organisation centrale du parti, les candidats aux conventions et enfin l'organisation de chaque circonscription. Cependant il serait beaucoup trop long de chercher à établir toutes les stratégies que tous les agents se donnent. En effet le candidat à la convention joue avec plusieurs

¹ N. W. POLSBY et A. B. WILDAVSKY, *Presidential Elections: Strategies of American Electoral Politics*, New York, Charles Scribner's Sons, 1968, p. 3.

agents: ses adversaires à la convention, l'organisation centrale, les délégués, les organisateurs de la circonscription, et dans chaque jeu une stratégie s'impose. Afin d'éviter la trop grande complexité résultant d'une étude exhaustive des stratégies, nous avons décidé, à titre d'exemple, de limiter l'analyse à la stratégie d'un seul agent, celle de l'organisation centrale du parti conservateur. Nous donnerons aussi un rapide aperçu de quelques-unes des stratégies des candidats.

Le phénomène le plus remarquable que notre analyse des conventions nous permet de dégager, c'est la fréquence des relations qui se sont établies entre l'organisation centrale du parti conservateur et les dirigeants de circonscription, phénomène qu'on ne peut retrouver ni chez les libéraux ni chez les créditistes. Les interventions de l'organisation centrale peuvent se faire soit de sa propre initiative, soit à la suite d'une demande de la part des responsables au niveau de la circonscription. Pour comprendre les stratégies qui sous-tendent cette constatation, il faut se rappeler quel objectif majeur poursuivait le parti conservateur. Laissant de côté la préoccupation de l'unité, le parti avait opté pour des candidats capables de lui donner la victoire à l'élection générale. Ces hommes se trouvaient non pas dans les cadres du parti, puisque le parti en était dénué, mais à l'extérieur dans divers organismes travaillant pour le développement de la région.

Mais comment procéder pour les convaincre de se lancer dans une activité à laquelle ils n'avaient jamais consacré beaucoup d'efforts et qu'ils méconnaissaient? Au niveau des circonscriptions, les dirigeants du parti conservateur se trouvaient assez démunis face à ces personnalités jouissant souvent d'un prestige assez grand. Le parti ne possédait pas d'organisation; il avait perdu une bonne partie de ses électeurs lors des dernières élections . . . Une solution s'offrait: se servir des ressources de l'organisation centrale, et notamment de celle qui était la plus disponible à ce niveau, le prestige. C'est pourquoi certains responsables de circonscription ont préparé des rencontres entre ceux qu'ils désiraient comme candidats et le chef du parti, M. Robert Stanfield, et son lieutenant québécois, M. Marcel Faribeault,

Quand l'organisation centrale constate que les responsables locaux sont incapables de désigner des candidats conformes à ses désirs, elle peut intervenir de son propre chef pour susciter certaines candidatures. Elle cherchera un candidat pendant qu'elle retardera la date de la convention. Si elle en découvre un, il lui faudra le faire désigner et pour cela elle dispose de nombreux moyens: elle peut menacer de ne pas verser d'argent si son candidat n'est pas choisi, ne pas informer l'adversaire de la date de la convention et la tenir dans une paroisse qu'elle contrôle mieux; elle peut encore fixer les règles de procédure, et même établir ses communications avec un groupe d'organismes plus disposé à suivre ses conseils, quitte à laisser les autres de côté.

Mais pourquoi ces relations, si nombreuses chez les conservateurs, sont-elles rares chez les libéraux et les créditistes? D'abord parce que ces

deux partis avaient un grand nombre de députés sortants, et ensuite à cause de l'objectif d'unité qu'on s'était fixé. La meilleure façon de ne déplaire à personne, c'est de laisser faire. Les organisations libérales ne faisaient appel à l'organisation centrale que pour demander l'envoi de ministres dont l'unique tâche était de rendre la convention intéressante pour les délégués, de soulever l'enthousiasme des militants et de donner plus de prestige et de publicité à la convention.

Cette différence dans les stratégies des partis tient surtout à la disparité dans le développement des organisations partisans de circonscription. L'organisation centrale doit nécessairement remplir un rôle de suppléance quand l'organe chargé d'assurer la sélection des candidats n'y parvient pas de façon satisfaisante. Quand, au niveau de la circonscription, des responsables sont appuyés par une organisation active, ils tolèrent beaucoup plus difficilement qu'on intervienne dans leurs activités, d'autant plus qu'ils possèdent alors les ressources nécessaires à leur fonction, comme le démontre la situation chez les libéraux. On peut établir la relation suivante: plus l'organisation est développée au niveau des circonscriptions, moins l'organisation centrale intervient dans le processus de sélection des candidats parce qu'on le lui permet moins et aussi parce qu'elle a moins de raisons de le faire.

Les stratégies élaborées par les candidats sont nécessairement liées aux stratégies respectives de l'organisation de circonscription et de l'organisation centrale, et cela apparaît implicitement dans les paragraphes précédents. L'objectif du candidat, règle générale, est de recevoir l'investiture du parti, chose impossible sans l'appui de groupes déterminés. Des coalitions doivent être conclues. Les candidats aux conventions conservatrices recherchent leurs appuis à l'extérieur de l'organisation, c'est-à-dire au niveau de l'organisation centrale ou parmi leurs amis de la Chambre de commerce ou des clubs sociaux, où ils sont surtout implantés. Chez les libéraux et les créditistes, par contre, les coalitions se nouent à l'intérieur de l'organisation de circonscription à cause des règles de procédure qui remettent la fonction de sélection à ces organes. Il s'agit alors d'obtenir l'appui d'une paroisse importante, de l'exécutif de l'organisation, d'un vieux militant hautement considéré, etc. . . .

Ces candidats qui forment leurs coalitions à l'intérieur du parti doivent, en même temps, chercher à sauvegarder son unité. Pour atteindre cet objectif, on dispose de plusieurs façons de procéder: le candidat éventuel peut préparer la convention longtemps à l'avance en rencontrant souvent les organisateurs afin de s'en faire des amis qui seront prêts à travailler pour lui lors de la campagne électorale, même s'ils ne l'appuient pas à la convention; on peut encore s'allier avec des organisateurs qui entretiennent de bonnes relations avec ceux de l'adversaire, de telle sorte que les ralliements après la convention aient lieu spontanément. Pour éliminer des

adversaires éventuels, des moyens moins subtils existent: le paiement d'un voyage à l'étranger, la promesse d'appui lors d'une élection future . . . On peut donc percevoir la multiplicité des stratégies que les agents politiques doivent former pour réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés.

CONCLUSION

Nous avons constaté deux façons différentes de procéder au choix des candidats d'un parti politique: l'une, celle des conservateurs, permet au public de faire connaître son opinion sur les candidats en présence puisque tout électeur de la circonscription peut voter; l'autre, celle des créditistes et des libéraux, restreint ce privilège aux seuls membres du parti. Ces différences au niveau de la procédure reflètent une variété beaucoup plus profonde qui se retrouve au plan des objectifs et des types d'organisation, et qui se traduit par des stratégies particulières.

Un nouveau chef et un enthousiasme retrouvé avaient convaincu les conservateurs de mener une campagne électorale sérieuse et de chercher à remporter la victoire avec des candidats fortement implantés dans le milieu. Les libéraux, sans oublier cet objectif, ont plutôt visé à sauvegarder l'unité de leurs organisations de circonscription, problème dont les conservateurs n'avaient pas à se préoccuper, vu leurs déficiences à ce niveau. Ce manque d'organisation força les conservateurs à se donner des règles souples et ouvertes qui permirent à l'organisation centrale, à cause de ses plus grandes ressources symboliques surtout, de jouer un rôle de suppléance et d'intervenir de façon déterminante dans le recrutement des candidats du parti. Les libéraux et les créditistes, par contre, à cause de leur implantation au niveau des circonscriptions, se sont donné des règles telles qu'aucune intervention extérieure à l'organisation de circonscription ne compromette l'unité de celle-ci. En conclusion, on peut donc dire que l'action d'un parti est fonction d'un ensemble de facteurs (environnement, objectifs, règles du jeu, ressources), tous interdépendants les uns par rapport aux autres.

Brigitte DODIER
 Marc PIGEON
 François RENAUD

*Département de science politique,
 Université Laval.*